



BPA TAP

**Brevet professionnel agricole Travaux d'Aménagement Paysager
- Apprentissage -**



12 mois pouvant varier
selon positionnement



Septembre 2023
à juin 2025



Les Vaseix



Niveau 3

PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

Devenir jardinier ou ouvrier paysagiste .

OBJECTIFS VISÉS

Obtenir les compétences professionnelles en vue d'un emploi d'ouvrier qualifié :

Dans le secteur privé ou en collectivité

Au sein d'une Association Intermédiaire ou de Service à la Personne

En Chèque Emploi Service Universel (CESU)

CONDITIONS DU MÉTIER

Le titulaire de l'emploi travaille le plus souvent dans une entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public.

Il aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes,...). Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés.

Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

Les +

Un parcours de formation individualisé

La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion

**Centre Départemental de Formation
d'Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne**

Site des Vaseix

Les Vaseix

87430 Verneuil sur Vienne

05.55.48.44.30

cfa.haute-vienne@educagri.fr



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Public ciblé

Pour les jeunes :

- entre 15* et 29** ans,

* 15 ans si sortie de 3^e ou 16 ans dans les autres cas

** pas de limite d'âge si reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Pré-requis

Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise du paysage, une collectivité ou d'un établissement public d'une durée permettant la complétude de la formation. Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3.

Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation.

Délais d'accès

- Formation accessible en entrée permanente.
- Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation.

Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e).

Modalités d'adaptation du parcours

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon résultats de positionnement.
- Prise en compte des besoins spécifiques liés au handicap (coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact »).
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale.

Modalités pédagogiques

- Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et au centre.
- Au centre, formation dispensée à 100% en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques).

L'obtention du diplôme permet la délivrance du certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto) catégorie « opérateur » en travaux et services.

Contenus principaux de la formation

UC	Contenu
Connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine	Ecologie - Méthodes alternatives aux pesticides - Sécurité sur les chantiers d'aménagements paysagers
Connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces verts	Sciences du sol – Climatologie - Biologie végétale appliquée - Défense des cultures Multiplication des végétaux
connaissances scientifiques et techniques relatives aux travaux paysagers et à l'utilisation des matériaux, des matériels et équipements sur un chantier de paysage	Techniques des travaux Paysagers - Fonctionnement et entretien des matériels de travaux paysagers
Réalisation de travaux d'entretien d'un espace paysager	Travaux d'Entretien des Aménagements paysagers
Réalisation de travaux relatifs à la création d'un espace paysager	Travaux de Création des Aménagements paysagers
Utilisation des engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité	Conduite d'engins en sécurité
Identification et utilisation des plantes (ligneuses d'ornement) et plantes à massif	Reconnaissance des végétaux ligneux d'ornement (arbres-arbustes-arbrisseaux - sous-arbrisseaux. Reconnaissance des plantes à massif : annuelles-bisannuelles-vivaces-molles-bulbeuses-orangerie.
Mise en place des infrastructures paysagères en élévation	Maçonnerie paysagère

Modalités d'alternance

Pour un parcours standard sur 12 mois, alternance entre l'entreprise agricole (40 semaines dont 5 de congés payés) et le centre de formation (12 semaines soit 420h).

Modes de validation

Formation diplômante de niveau 3.

Dispositif d'évaluation

La formation est organisée en Unités Capitalisables (UC) et évaluée en situations professionnelles et sociales tout au long de la formation.

Le diplôme est délivré dès la validation des 8 Unités Capitalisables. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment.

Blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme (RNCP24928BC01 à RNCP24928BC07).

Poursuite de formation

Possibilité d'accéder à un diplôme de niveau 4 (Certificat de Spécialisation, Brevet Professionnel, Baccalauréat Professionnel).

Rémunération

Il existe un salaire minimum légal (% du Smic) au 1er janvier 2023 :

Rémunération de la 1ère année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
461,51 €	734,99 €	905,92 €	1709,28 €

Rémunération de la 2e année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
666,62 €	871,73 €	1042,66€	1709,28 €

Frais pédagogiques

Frais pédagogiques pris en charge par l'employeur et/ou l'opérateur de compétences dont il dépend.

Chiffres clés

- Taux de réussite à l'examen (2020-2021-2022) : non disponible
- Taux moyen d'insertion professionnelle à 6 mois (2019-2020-2021) : non disponible
- Taux de satisfaction des apprentis (2021-2022) : non disponible

Contacts

Centre de formation des apprentis agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

Site des Vaseix

Les Vaseix

87430 Verneuil sur Vienne

05.55.48.44.30

cfa.haute-vienne@educagri.fr

• Développeur de l'apprentissage :

Damien AUDONNET - Tél : 07.85.24.02.26 - Mail : damien.audonnet@educagri.fr

• Coordinatrice de la formation BPA TAP :

Sylvie RUSSEIL- Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : sylvie.russeil@educagri.fr

• Référente handicap :

Charlène ALLONCLE - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : charlene.leroy@educagri.fr